Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28 — TELEPHONE.

L'ŒUVRE MOTTISTE

Nous avons promis de montrer comment la municipalité prétendait honorer au rabais la mémoire des victimes de la catastrophe du 8 novembre 1901.

Nous n'avons pas oublié notre promesse et ouvrons le bulletin communal de 1902 à la page 264.

C'était le 9 mai, M. Ch. Lepoutre lisait un rapport sur le sinistre de la rue du Paye et l'inhumation définitive des victimes.

Après avoir expliqué tout ce qu'on avait voulu faire, il fit savoir que, sur le désir exprimé par les familles, chaque victime aurait son monument spécial, mais qu'on placerait néanmoins ces concessions les unes auprès des autres, afin de rappeler qu'une même catastrophe avait consacré le dévouement de ces braves citoyens.

« Les matériaux nécessaires à l'édification de ces monuments, disait-il en terminant, seraient fournis par le magasin du cimetière.

— Je crois, ripostait le citoyen Bailleul, que l'avis de la commission n'était pas celui que vient d'exprimer le rapporteur.

Je sais que le projet de grouper les pompiers avec les soldats et les victimes du travail a dû être abandonné pour plusieurs raisons. Le rapporteur prétend que les familles voudraient ne pas voir réunis les trois corps dans un seul monument ; je ne connais pas la pensée intime des trois familles, mais je sais qu'au moins l'une d'entre elles ne partage pas ce sentiment.

Mais il a été décidé de faire une tombe pour chaque pompier ; je crois qu'il n'est pas convenable d'employer de vieux monuments. J'estime que l'on peut faire autre chose que de prendre de vieux débris en magasin. Il faut fournir ce qui est nécessaire en donnant, pour chacun, un nouveau monument et non des débris. »

Une vive discussion s'engagea sur cette question, MM. Lepoutre, Browaeys et A. Bayart estimant que les vieux monuments étaient « très convenables », que c'était tout ce qu'il fallait pour des pompiers tombés victimes de leur dévouement, tandis que la minorité socialiste réclamait des monuments neufs.

L'obstination de nos amis eut raison de l'entêtement des réactionnaires.

— Je crois, messieurs, finit par dire le président, que cette discussion peut être close ; c'est là un sujet douloureux et il ne serait pas convenable de ne pas donner pleine satisfaction aux familles de ces malheureuses victimes qui ont droit à notre reconnaissance.

La cause des victimes du dévouement était gagnée, mais sans les socialistes, les mottistes n'auraient pas manqué d'honorer la mémoire des pompiers tombés rue du Paye avec des vieux débris pris dans le magasin du cimetière.

Tout est bon pour qui n'est pas capitaliste.

R. L.

Parti Socialiste

ASSEMBLEE GENERALE. — La section roubaisienne du Parti se réunira en assemblée générale demain mardi, 10 mars, à huit heures du soir, au local « La Paix ».

Questions très importantes.

POUR LA PROPAGANDE. — La section roubaisienne organise pour le mercredi 18 mars un grand concert au bénéfice de la propagande.

Ce concert aura lieu au local « La Paix ». Le concours de plusieurs artistes distingués et d'un orchestre symphonique est déjà assuré.

Les cartes sont mises en vente au prix de 30 centimes « A la Paix » et dans tous les locaux du Parti.

LA REPRESENTATION PROPORTIONNELLE

M. Selliez, auteur d'un vœu sur la représentation proportionnelle, a fait parvenir son projet à ses collègues du Conseil municipal. Le voici :

1° En vue des prochaines élections municipales, une Commission dite de « répartition » sera créée. Cette Commission sera composée de huit membres nommés par les quatre partis : Socialiste unifié, Radical-Socialiste, Progressiste, Union Catholique, soit deux représentants par parti.

La moitié de ces représentants devra être désignée en dehors des élus et des candidats afin d'écarter autant que possible les rivalités personnelles susceptibles de se produire entre adversaires de la veille. La Commission de répartition ne nommera ni Président ni Secrétaire définitifs, mais un Président et un Secrétaire de séance pris à tour de rôle dans chaque parti représenté. Le procès-verbal de chaque séance sera signé par tous les membres présents. En cas d'empêchement un membre absent pourra être suppléé : ce soin incombera à la diligence du parti intéressé qui réglera son choix comme il est dit plus haut.

2° La Commission se réunira une première fois sur convocation officieuse du maire ; elle s'entendra avec ce magistrat pour la salle qui sera mise à sa disposition ; elle désignera son Président et son Secrétaire pour la réunion qui aura lieu le lendemain de l'élection et fixera l'heure de cette réunion.

3° La Commission réunie le lendemain du premier tour aura pour mandat de centraliser les résultats. Elle procédera comme suit : Les voix dans chaque section seront totalisées par liste et les chiffres ainsi obtenus seront additionnés à leur tour. Le total général sera divisé par 36 et le quotient deviendra le diviseur total de chaque liste.

EXEMPLE

	1re s.	2e s.	3e s.	4e s.	5e s.	Total
Parti A	0000	0000	0000	0000	0000	9.600
Parti B	»	»	»	»	»	3.400
Parti C	»	»	»	»	»	4.600
Parti D	»	»	»	»	»	7.400

Total général 25.000

25.000 voix : 36 sièges = 694 voix

Le parti A aura donc 9.600 voix

694 = 13 sièges 824

B 3.400 voix

694 = 4 sièges 890

C 4.600 voix

694 = 6 sièges 628

D 7.400 voix

694 = 10 sièges 662

33 3004

4° Les résultats du premier tour n'auront pas conséquence qu'un caractère, celui de faire connaître d'une manière effective la force des partis.

Le lendemain soir ou le surlendemain matin, au plus tard, la Commission ayant terminé ses travaux de répartition sur les bases de l'article 3, chaque parti sera informé par ses représentants à la Commission, du nombre de sièges auquel il a proportionnellement droit.

Si un parti avait, en raison du sectionnement, plus d'élus qu'il lui en aurait été attribué par la Commission, il aurait à faire connaître le jeudi, dernier délai, les noms de ses démissionnaires, afin de ramener sa représentation au chiffre fixé par la Commission de répartition.

5° Les fractions, selon leur importance, attribueront les sièges restant à pourvoir — Exemple : avec les chiffres ci-haut, il reste à pourvoir 3 sièges qui reviendront aux fractions 890 — 824 et 662.

6° L'Administration municipale appartiendra de droit au parti ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages, même si ce parti était minorité au Conseil municipal dans l'intervalle des élections complémentaires nécessitées par les démissions prévues dans l'article 4.

7° Si, par suite de mauvais vouloir du Pouvoir central, le Collège électoral tardait à être convoqué, et au plus tard dans les trois mois qui suivront le premier tour, le Conseil en entier adresserait sa démission afin de donner lieu à de nouvelles élections conformes à la représentation proportionnelle, telle qu'elle aura été indiquée par le Corps électoral et mise au point par la Commission de répartition.

8° En cas d'élections nouvelles pour les causes ci-dessus, il n'y aurait pas de lutte.

9° Les partis prennent l'engagement d'honneur de respecter les conventions établies d'un commun accord.

Tels sont, Messieurs, les moyens que j'ai l'honneur de vous proposer. Ai-je oublié certaines éventualités ? Est-il quelque difficulté nouvelle à envisager ? Ceux de mes collègues de la majorité et de la minorité qui m'ont encouragé de leur approbation, voudront bien le dire. Je crois cependant vous avoir démontré que la Représentation Proportionnelle est possible à Roubaix. Il suffit que vous le vouliez pour qu'elle soit un fait établi.

Georges SELLIEZ.

Nous ne discuterons pas le projet de M. Selliez, nous bornant à faire remarquer que la méthode Dhondt est bien meilleure que la sienne car elle ne laisse aucun siège à pourvoir à l'aide des fractions. Cette méthode est donc de beaucoup plus équitable que celle proposée par le conseiller du Pile.

EXPLOITS DE BANDITS. — Voir aux Informations Régionales.

LIGNE DES TRAMWAYS DE LA GARE DE ROUBAIX AU CRETINIER

M. le préfet du Nord vient de prendre un arrêté ordonnant une enquête sur le nombre et l'emplacement des points d'arrêt de la ligne numéro 9 de la gare de Roubaix au Crétinier.

Voici les principaux articles de ce document :

Les pièces dont le détail suit : 1. Plan général indiquant les points d'arrêt ; 2. Nomenclature des mêmes points seront déposées pendant un mois, à compter du 7 mars au 7 avril prochain, à la mairie de Roubaix, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

A l'expiration du délai d'un mois ci-dessus fixé, le maire clôra le registre qu'il nous transmettra avec les pièces de l'affaire pour être soumis à une commission qui se réunira le samedi 11 avril, à 3 heures, à l'Hôtel de la Préfecture.

La commission examinera toutes les pièces qui lui seront soumises et donnera son avis.

Ses opérations devront être terminées dans le délai de quinze jours à dater de l'époque de sa réunion, après quoi son procès-verbal nous sera immédiatement transmis.

La Chambre de commerce de Roubaix sera appelée à délibérer et à exprimer son opinion sur l'utilité et la convenance du projet.

Le procès-verbal de sa délibération nous sera transmis avant la date fixée à l'article 4 ci-dessus pour la réunion de la commission d'enquête.

Le conseil municipal de Roubaix, convoqué au besoin en session extraordinaire, sera appelé à délibérer et à émettre son avis sur le même objet.

DESCENTE AVANT L'ARRET

Les dames — qu'elles nous pardonnent cette constatation — descendent très mal de tramway, aussi tombent-elles toujours lorsqu'elles s'amusent à descendre avant l'arrêt complet du « car ».

Hier, vers midi, Hélène Vanmelen, demeurant rue de Wagram, cour Moïse-Rogier, 21, est venue ajouter un nom à la liste déjà longue des femmes tombées.

Voulant descendre, en marche, rue de Tourcoing, elle s'en est allée choir sur le dos, de telle façon que tout le monde la crut sérieusement blessée.

Elle a déclaré ne ressentir aucune douleur.

TOUTES LES BONNES ÉPICERIES
VENDENT : *Le*
Sucre Béghin

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

TISSERAND BLESSE. — Chez MM. E. Glorieux et fils, M. Amard Delescluse, 32 ans, tisserand, rue du Halot, 83, à Tourcoing, s'est fait un effort dans la cuisse gauche en se courbant en-dessous de son métier.

Quinze jours de repos.

EN OTANT DU COTON. — Chez M. Cavrois-Mahieu, Mlle Marguerite Riquier, 14 ans, bâcleuse, rue Sainte-Thérèse, 35, a été blessée à l'index et au médius droits en voulant retirer un morceau de coton de son métier.

Quinze jours de repos.

UNE CHUTE. — Chez M. A. Carrette-Duburoq, M. Louis Decock, 63 ans, tarrassier, rue du Petit-Cottignies, à Wasquehal, s'est fait des contusions multiples en tombant.

Quinze jours de repos.

TOMBE D'UNE ECHELLE. — Chez MM. E. Browaeys, de Geyter et fils, M. Joseph Brunswyck, 29 ans, veilleur de nuit, rue de Sébastopol, cour Delattre, 39, s'est fait une entorse du genou gauche en tombant d'une échelle.

Quinze jours de repos.

EN GRAISSANT L'EXCENTRIQUE. — Au peignage de la rue du Collège, M. René Laporte, 46 ans, dégorgeur, rue des Fleurs, 2, à Waltrelos, a été blessé au thorax, à la mâchoire inférieure et à l'avant-bras droit en graissant l'excentrique d'un peigne.

Quinze jours de repos.

EN CHARGEANT UNE PIERRE. — Chez M. Auguste Pennel, M. Aimé Walz, 50 ans, chargeur à Lautmain (Belgique), s'est fait une forte contusion à l'avant-bras gauche en chargeant une pierre.

Vingt jours de repos.

MOUVEMENT SOCIAL

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS PEINTRES DE ROUBAIX ET DE LA BANLIEUE. — L'assemblée des Commissions aura lieu le lundi 9 mars, à 2 heures précises du soir, au siège du Syndicat, Plat d'Or, 9, Grand'Place.

Ordre du jour : Réponse aux patrons. — Présence forcée. — Réunion des délégués et des membres de la Commission d'études et légale.

SYNDICAT DES CABARETIERS ET DEBITANTS DE BOISSONS. — Le Comité provisoire du syndicat professionnel des cabaretiers et débitants de boissons de Roubaix et ses cantons, réuni le 5 mars 1908, a décidé de convoquer tous les débitants de boissons de Roubaix et ses cantons, à une grande assemblée générale qui aura lieu le vendredi 20 mars 1908, à 8 heures et demie du soir, au Café Français, 34, Grande Rue.

La prochaine réunion du Comité aura lieu vendredi prochain 13 mars, au local précité, à 8 heures et demie du soir.

A cette réunion sont tout spécialement invités tous les membres du Comité de défense, en vue de la fusion par eux proposée.

Le Comité provisoire adresse à la presse locale tous ses remerciements pour le concours qu'elle lui accorde.

Pour le comité provisoire,
Le président : A. DUBUS.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 8 mars 1908

Naissances. — Edmond Beaufort, rue Marc-Séguin, 27. — Raymonde Legraud, rue des Arts, 132. — Marie Dupire, rue Watt, cour Six, 25. — Marguerite Vandercruyssen, place de la Nation, 15. — Virginie Dubois, rue Louis-Decottignies, 47. — Marie Surmon, rue Lacroix, 48. — ernande Glabeke, rue Franklin, cour Montignies, 4. — Albert Roese, rue Vaucanson, 22. — Marie Vandevalde, rue de la Tuilerie, cour Lecomte, 1.

Décès. — Elisa Charles, 96 ans, sans profession, rue Corot, 4. — Achille Lepers, 70 ans, apprêteur, rue du Tilleul, 197. 6 Louise Roussel, 15 jours, rue Saint-Amand, cour Thilly, 6. L Jeannette De Wasch, 47 ans, ménagère, rue Cuvier, 124. — Marie Hoornaert, 74 ans, sans profession, rue de Condé, 49. — Pierre Hoffmann, 75 ans, rentier, rue du Trichon, 44. — Georges Lagast, 1 mois, rue Rossini, 5.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 1, rue de Roubaix

A LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS

Enquête sur le nombre et l'emplacement des points d'arrêts de la ligne de la Grande-Place à la rue de Roncq.

Le Préfet du Nord vient de prendre un arrêté ordonnant le dépôt des pièces du projet, prescrivant l'ouverture de l'enquête et nommant la commission appelée à donner son avis. Voici le texte de cet arrêté.

Article 1er. — Les pièces dont le détail suit :

1. Plan général indiquant les points d'arrêts ;

2. Nomenclature des mêmes points,

seront déposées pendant un mois à compter du 9 mars au 9 avril prochain à la mairie de Tourcoing, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Article 2. — Le délai fixé à l'article précédent ne courra qu'à dater de l'avertissement qui sera donné collectivement aux parties intéressées de prendre connaissance des pièces déposées à la Mairie.

Cet avertissement sera publié à son de trompe ou de caisse dans la Commune de Tourcoing ci-dessus désignée et y sera affiché dans la forme ordinaire.

Article 3. — Le Maire certifiera les publications et affiches. Il mentionnera sur le registre qu'il ouvrira à cet effet, et que les parties qui comparaîtront seront requises de signer, les déclarations et réclamations qui lui auront été transmises par écrit.

Art. 4 — A l'expiration du délai d'un mois ci-dessus fixé, le Maire clora le registre qu'il nous transmettra avec les pièces de l'affaire pour être soumis à une Commission qui se réunira le Samedi 11 avril, à 3 heures, à l'hôtel de la Préfecture.

Article 5. — Sont nommés membres de cette Commission :

MM. Dron, député-maire de Tourcoing ;

Jourdain, président de la Chambre de Commerce de Tourcoing ;

Loridan, conseiller général, conseiller municipal à Tourcoing ;

Salembien, adjoint au maire, négociant à Tourcoing ;

Cordier, adjoint au maire, négociant à Tourcoing ;

Wagnon, conseiller municipal, propriétaire à Tourcoing ;

Bruneau, pharmacien à Tourcoing.

L'Ingénieur de la Compagnie des Tramways de Roubaix et de Tourcoing se tiendra à sa disposition.

La Commission désignera elle-même son Président et son Secrétaire.

MM. les Ingénieurs chargés du contrôle des Tramways assisteront à la réunion de la Commission d'enquête à titre consultatif.

Article 6. — La Commission examinera toutes les pièces qui lui seront soumises et donnera son avis.

Ses opérations devront être terminées dans le délai de quinze jours, à dater de l'époque de sa réunion, après quoi, son procès-verbal nous sera immédiatement transmis.

Article 7. — La Chambre de Commerce de Tourcoing sera appelée à délibérer et à exprimer son opinion sur l'utilité et la convenance du projet.

Le procès-verbal de sa délibération nous sera transmis avant la date fixée à l'article 4 ci-dessus pour la réunion de la Commission d'enquête.

Article 8. — Le Conseil municipal de Tourcoing, convoqué au besoin en session extraordinaire, sera appelé à délibérer et à émettre son avis sur le même objet.

Article 9. — Le présent arrêté sera publié et affiché dans les communes de cantons de Tourcoing. Ces publications seront constatées par des certificats des Maires.

Article 10. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à MM. les Maires des communes des cantons de Tourcoing, à MM. les membres de la Commission, à M. l'Ingénieur en chef du département, directeur du contrôle des Tramways, et à la Compagnie des Tramways de Roubaix et de Tourcoing.

DISTINCTION HONORIFIQUE

Parmi les nouveaux officiers d'Académie, figure M. Augustin Desoubrie, professeur à l'Académie de musique.

M. Desoubrie suivit les cours du conservatoire de Paris dont il fut lauréat. Puis il fut nommé professeur de basson à l'Académie de musique de Tourcoing ; il y forma de nombreux et d'excellent élèves. M. Desoubrie dirige en outre la fanfare du Point Central et prête son concours à presque toutes les festivités musicales de la région.

CONTRAVENTION

Contravention a été dressée à la charge de Gustave Bovyn, cabaretier, rue Winoc Chocquel, qui, la nuit dernière, négligea de fermer son établissement à l'heure prescrite par le règlement.

LES POIVROTS

Louis B..., 43 ans, charbonnier, rue Augereau, cour Lallemand, a été arrêté par les agents Mathieu et Mondart, pour ivresse et mauvais d'un procès-verbal.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 8 mars 1908

Naissances. — René Beaucarne, rue Souffiot, 94. — Lucienne Castelain, rue de Guisnes, 179. — Robert Duvillier, rue Condorcet, 23. — Fernand Lebailly, rue de Mulhouse, 15.

Décès. — Hélène Vanoverschelde, 1 an, rue Racine, 47.

LILLE

LES HONNETES GENS

Nous avons relaté que le mardi-gras, après s'être promenée rue Faidherbe, Mlle Ida Foubert, s'étant aperçue de la disparition de sa montre, avait porté plainte à la police, croyant avoir été victime d'un *picpocket*.

Il n'en était rien, heureusement.

En effet, un ouvrier, M. Auguste Vanlaer, chauffeur, rue des Tilleuls, ayant trouvé la montre, s'empressa de la remettre à sa propriétaire, qui l'a justement récompensé de sa probité.

DENIER DES ECOLES LAIQUES

Dimanche a eu lieu l'assemblée générale de la dite société. Après la lecture du procès-verbal et de la situation financière, il fut procédé au renouvellement du tiers sortant composant le comité. Ont été élus pour trois ans : MM. Clarinval, Decarpentry, Fâche, Lemire, Gahide, Hayem, Lefebvre Ch., Lévy Gaston, Ravet Victor.

A l'issue de l'assemblée, le Comité procéda à la nomination de son bureau pour 1908. Ont été élus : MM. Sébert et Codron, vice-présidents. — Secrétaires : Degrave et Bécour. — Trésorier : Aldebert. — M. Cliquennois-Pâques n'ayant obtenu que 6 voix sur 20 votants, à la présidence, au premier tour, il fut procédé à un second tour qui proclama M. Cliquennois président, sans concurrent.

PARIS-MENAGE Pour le linge et les laines
VICTOR VAISSIER.

DERNIER ECHO D'UN MARDI GRAS

La Société des Orphéonistes Lillois donnait, mardi dernier, dans les salons de l'annexe du Grand Hôtel, son grand bal de la saison. Une assistance des plus nombreuse et des plus choisie avait répondu à l'invitation du Conseil d'administration de cette société.

Aussi, vers onze heures, l'assistance était telle que les couples de danseurs trouvaient difficilement la place nécessaire à leurs ébats.

Très nombreuses étaient les personnes costumées dans lesquelles il serait difficile de faire un choix, tant la beauté et la fraîcheur étaient à admirer dans chaque travesti.

A une heure du matin, une distribution de souvenirs aux dames fut faite par d'aimables commissaires et les dits souvenirs aidèrent beaucoup pour terminer le bal à mettre une franche gaîté à la farandole générale.

En un mot, fête très réussie.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

ARMENTIERES

DANS LE TEXTILE. — Le conflit des ouvriers tisseurs en jute de chez Decherf est terminé. Les ouvriers reprendront le travail lundi matin, avec une gratification de 1 centime et demi au mètre sur les comptes 7 à 7 duites, laqueur 140.

SYNDICAT TEXTILE. — Les membres de l'Association syndicale textile sont convoqués en réunion, pour mardi 10 mars, à 7 heures et demie du soir, au siège rue des Promenades (local de la Paix).

Ordre du jour : Création d'une caisse de chômage. — Modification aux statuts.

MARCQ-EN-BAROEUL

UN DRAME AU PALAIS DE CRISTAL. — Une discussion de ménage, qui aurait pu tourner au tragique, est survenue, hier matin, au Pont.

A l'estaminet du Bon Coin, rue Traversière, connu sous la dénomination du « Papin », habite un ménage ouvrier, le mari, le nommé X..., reprochait depuis quelques jours à sa femme de s'être masquée en compagnie d'un homme, lundi dernier, pendant que lui se trouvait au travail, ce qui était faux.

Au cours de la discussion, le mari se livra sur sa femme à des voies de fait, et, s'étant armé d'un couteau, il aurait certainement frappé si des voisins n'étaient arrivés à temps.

Cette querelle de ménage a mis en émoi, pendant la matinée, tout le quartier du Palais de Cristal.

LA MADELEINE

ETAT-CIVIL. — *Naissances.* — Hélène Degryse, rue Saint-François, 17. — Marguerite Mabieu, rue de l'Ecole, 31. — Léon Petit, sentier Saint-Joseph, 10. — Charles Soetens, rue du Quai, 35. — Raymonde Dealé, rue de Lille, cour Frappé, 3. — Marie Desrousseaux, rue du Jardin de l'Arc, cour Saint-Jean, 7. — Marcel Tanchon, rue Godefroy, 5.

Décès. — D'Hulster Désiré, terrassier, 59 ans, chemin de Halage, 2.

COMINES

LA GREVE DES RUBANIERS. — La grève de l'usine Galland reste stationnaire. Les grévistes sont calmes et attendent avec patience que leurs patrons veuillent bien leur répondre.

Dans leurs réclamations, ils demandent le renvoi d'un directeur-surveillant parce qu'il ne leur est plus possible d'accepter d'être malmenés comme ils le sont actuellement.

Ils réclament également la mise en vigueur d'une promesse qui avait été faite aux grèves d'octobre 1906 et que jusqu'alors ils n'ont jamais pu obtenir malgré plusieurs réclamations notamment à la date du 27 décembre dernier, prévenant qu'à partir du 15 janvier les ouvriers ne prendraient plus les chaînes, sans que le prix de façon soit sur les cartes, ceci pour éviter que l'ouvrier n'attende parfois six semaines après un prix de façon sans pouvoir recevoir comme cela s'est vu souvent.

Finalement, des promesses, ces Messieurs Galland en ont toujours distribué à profusion, et l'ancien proverbe dit vrai, après des promesses on meurt de faim. Aussi les ouvriers de chez Galland s'en étant souvent aperçus sont décidés de ne réintégrer l'atelier qu'après avoir obtenu complète satisfaction sur les quatre réclamations soumises qui ne portent que sur le règlement intérieur de l'atelier, les ouvriers ne demandant aucune augmentation de salaire.

ANNŒULIN

RIEN POUR L'OUVRIER. — On nous écrit :

Dans un récent article, j'ai signalé aux électeurs les appels désespérés que le maire d'Annœullin avait adressés aux républicains, c'est-à-dire à ses adversaires, afin de pouvoir conserver plus longtemps son écharpe à glands d'or.

Ces appels sont de nature à dessiller les yeux les plus obstinément fermés ; cela démontre bien que M. Coupey compte rester sur le carreau à la bataille électorale.

Cet homme qui, il y a douze ans, pour capter la confiance des électeurs, leur promettait de leur montrer les cochons gras du Panama (il appelait ses prédécesseurs des panamistes) aurait dû s'inspirer du proverbe qui dit : Qui trop embrasse mal étreint ; cela veut dire que quand on fait trop de promesses, on ne peut toutes les réaliser.

Ce monsieur ose aujourd'hui faire appel à leurs suffrages, lui qui clamait à tous les échos que la mairie était dans un tel désordre, qu'on ne savait plus où donner de la tête.

A M. Coupey, qui nous avait promis la lumière et qui nous a laissés dans les ténèbres, les électeurs répondront que s'il n'a pas su où donner la tête, il a toujours bien su faire mettre les mains aux poches ; il n'y a, pour cela, qu'à consulter les contribuables, car depuis qu'il administre la commune, les contributions ont subi augmentations sur augmentations.

C'est donc, M. Coupey, que vos prédécesseurs géraient mieux que vous les intérêts communaux. C'est pour cela, Monsieur le Maire, que les républicains ne répondront pas à vos cris de détresse.

Au commencement du règne de M. Coupey, beaucoup d'ouvriers croyaient qu'il aurait eu la bienveillance de s'occuper de leur misérable sort ; mais ils ont dû déchanter car, si nous voulons regarder un peu en arrière et nous rappeler les pénibles grèves que nous avons supportées pour faire aboutir nos légitimes revendications, nous avons beau chercher ce qu'a fait pour les ouvriers mineurs l'administration municipale actuelle ; nous ne trouvons rien.

Cependant, j'aurais tort de céler qu'à la dernière grève, notre maire, acculé par la rumeur publique, poussé par les pères de famille qui demandaient du pain pour leurs pauvres enfants, fit faire une souscription dans la commune, pour permettre de donner quelques kilogs de pain. Il délégua, à cet effet, une dizaine de conseillers, et le jour arrivé, quelques-uns s'étant rétractés, les ouvriers mineurs ont dû faire à leur place cette besogne !

Comment, M Coupey, vous qui savez trouver des sommes énormes quand il s'agit de dépenses inutiles, vous ne trouvez pas moyen d'obtenir un centime pour vos administrés affamés ?

Les ouvriers mineurs sauront s'en souvenir ; ils sont à présent fixés sur vos agissements ; ils savent qu'il existe des municipalités socialistes ou républicaines qui, pour soutenir des ouvriers en grève, font des soupes populaires, distribuent des bons de pain et de viande, là au moins, les parents ont l'esprit tranquille, car leurs miches n'ont pas faim.

BAUVIN

BANQUET SOCIALISTE. — Le banquet annuel du Parti Socialiste (Section Française de l'Internationale Ouvrière, section de Bauvin) aura lieu le dimanche 15 mars, Salle Sion-Wicart, sous la présidence d'honneur du camarade Ragheboom, de Lille.

Les camarades qui désirent assister au banquet sont priés de faire parvenir le montant de la souscription, qui est de 3 francs, avant le 12 mars prochain, au secrétaire, le citoyen Sauvage Jules, à Bauvin.

LOOS

Ma dernière au jaune loosois

La promesse d'une soutane que je vous ai faite pour mai prochain, et que vous aurez certainement, vous fait perdre littéralement la tête ; la plaisanterie a des bornes, mais c'est la dépasser que d'oser douter de l'authenticité d'une lettre signée.

J'ai eu beau retourner votre journal, il m'a été impossible de connaître votre nom, vous êtes resté l'« invisible ».

Vous trouvez que je m'embourgeoise et que j'ai deux secrétaires. Ces deux secrétaires, tout le monde les a, Monsieur le Jaune ; leurs noms c'est cerveau et main, et j'useraï toujours de leurs facultés pour amener mes camarades à comprendre que le mal qu'ils subissent dans la société ne provient pas d'une « intervention divine » quelle qu'elle soit, mais n'est que le résultat de leur insouciance, en confiant la défense de leurs intérêts à des adversaires de classe.

Deux de mes amis, pour juger l'étendue de mon ingratitude, sont allés voir cette fameuse lettre dont vous parlez ; ils sont revenus désolés de l'aventure et du temps perdu, cette lettre a trait simplement à une location de décors pour une fête-conférence socialiste chez Vermaast.

Votre secrétariat ne poursuit pas un but politique (?) mais alors expliquez la lettre signée Vermesse entre les mains du parti républicain et qui a servi à la Ligue et à ses orateurs pour leur propagande aux dernières élections.

Les jaunes ne servent que les intérêts patronaux et je vais vous le prouver.

Vous prétendez dans votre journal faire un choix entre les revendications justes des ouvriers et celles qui sont exagérées, vous reconnaissez par conséquent le bien fondé de certaines revendications.

Dans tous les conflits, si nombreux qui se sont produits entre le capital et le travail dans notre région, je vous mets au défi de citer une seule fois les jaunes se mettant résolument à la tête du mouvement de grève et imposant les desiderata des ouvriers.

Ils n'ont toujours que des paroles de découragement et leur méprisable théorie : « Ah quoi bon ! travaillons, le pot de terre ne peut pas lutter contre le pot de fer. »

Votre couplet final sur nos élus Delory et Chesquière nous laissent indifférents. Nous ne demandons qu'une seule chose : qu'ils défendent nos intérêts, ce qu'ils font avec correction et habileté.

Ils touchent leurs indemnités de droit comme tout le monde et je n'ai pas connaissance qu'un seul de vos millionnaires ait laissé en souffrance dans la caisse du gouvernement la somme qui lui revenait.

Agréez, Monsieur le Jaune loosois, mes salutations socialistes.

Géry ROELS.

HELLEMMES

VICTIME DE SON IMPRUDENCE. — Une jeune fille de 18 ans, Mlle Germaine Lefebvre dont les parents sont cabaretiers 57 bis rue Faidherbe, commit l'imprudence de verser du pétrole dans le poêle pour activer le feu. Une explosion se produisit et la jeune fille fut grièvement brûlée à la figure et à la tête.

LOMME

Un cambriolage manqué

Des cambrioleurs s'attaquent à un coffre-fort mais, dérangés, doivent abandonner leur « travail ».

Une tentative de cambriolage a été commise dans la nuit de vendredi à samedi vers deux heures du matin, dans le bureau de M. Guiot-Lenglart, entrepreneur de bâtiments demeurant avenue du Mont-à-Camp à Lomme.

Les malandrins — ils étaient certainement plusieurs — se sont d'abord introduits dans la cour de la maison en escaladant le mur de clôture puis ils se dirigèrent vers le bureau situé à une vingtaine de mètres de l'habitation de M. Guiot.

Après avoir brisé un carreau, préalablement enduit de savon noir, ils firent jouer l'espagnolette et pénétrèrent dans la pièce en passant par la fenêtre ouverte.

Avisant le coffre-fort à qui ils venaient rendre visite, les chevaliers de la pince-monseigneur se mirent en devoir de l'éventrer. A l'aide de leur outil préféré ils firent des pesées, essayant de forcer la porte, mais ne parvinrent pas à ouvrir le coffre qui résista.

L'un des voleurs en fouillant dans les tiroirs d'un petit meuble mit la main sur la clef du coffre récalcitrant. Heureusement ou plutôt malheureusement pour lui, cette trouvaille ne l'avançait en rien. En effet la serrure, comme d'ailleurs presque toutes celles des coffres-forts était à combinaison de lettres qu'il fallait connaître pour pouvoir l'ouvrir. Dépité, le cambrioleur jeta la clef inutile dans un coin de la pièce.

Décidés alors à employer les grands moyens les voleurs essayèrent de retourner le coffre afin de tenter de percer la tôle du derrière et, pour ce faire, ils approchèrent une chaise sur laquelle ils couchèrent « l'opéré ».

A ce moment, il pouvait être trois heures, M. Guiot se leva, comme il en a l'habitude chaque nuit, pour aller jeter un coup d'œil dans la chambre de ses enfants. Les cambrioleurs apercevant de la lumière et croyant avoir été entendus, décampèrent en hâte, et dans leur précipitation laissèrent une pince-monseigneur sur le parquet.

Ce n'est qu'hier matin que M. Guiot constata la tentative de cambriolage dont il avait été victime. Il en avisa immédiatement M. Wattrelot, commissaire de police, qui a ouvert une enquête.

Un dernier mot. Le coffre-fort ne contenait qu'une dizaine de francs environ.

MARAIS-DE-LOMME

FORMATION D'UN SYNDICAT. — Aux ouvrières et ouvriers blanchisseurs de linge et ouvrières repasseuses. — Lundi 9 mars, à 7 heures du soir réunion pour la formation du Syndicat des ouvrières et ouvriers blanchisseurs de linge et ouvrières repasseuses de Lille et environs, salle Dereuse, « Estaminet de la Liberté », au Marais de Lomme.

MARCQ-EN-BAROEUL

AVIS. — Les organisations ouvrières du (Pont) organisent une sortie carnavalesque suivie de bal pour le 29 mars jour de la Mi-Carême.

On s'inscrit dès à présent au siège du Parti, chez Lemaire, rue Saint-Patrick, chez Blamart, rue de Marquette et chez Lienesson rue St-Patrik au « Mouton gras ».

La cotisation pour les rafraîchissements pendant la durée du cortège et l'entrée du bal sera de 2 francs pour les hommes et un franc pour les dames

Il sera perçu une somme de 0 fr.50 à l'inscription.

Le comité d'organisation fait appel aux camarades musiciens, clairons et tambours qui voudraient prêter leur concours.

LA FRANCISCAINE

Mères de familles prévoyantes qui désirez des enfants robustes et vigoureux, à l'abri du rachitisme, donnez-leur la FRANCISCAINE, farine très nourrissante et supportée par les estomacs les plus délicats. Prix : 1 fr. 60. Dépôt : Grande Pharmacie de France, 1, rue Faidherbe, Lille. 4679.4

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

DENAIN

POUR METTRE LA POULE AU POT. — Si Henri IV voulait que chaque paysan mettît la poule au pot, il ne préconisait pas que l'on s'approprie celles de son voisin. C'est pourquoi un individu demeuré jusqu'ici inconnu a mal interprété ce principe.

Le nommé Grimeaux Jean-Baptiste, garde-barrière, demeurant au quartier Jean Bart s'est vu enlever de son poulailler 1 coq et 8 poules.

Se livrant à des recherches, il retrouva trois de ces volatiles enfouis dans son jardin. Pourquoi ? Mystère.

Grimeaux n'eut d'autre ressource que de porter plainte contre inconnu.

TOUT EST FINI. — Les nommés Foucart Aline, âgée de 29 ans, et Douay François vivent en concubinage rue de Bouchain, coron Pichez, mais l'amour, paraît-il, a déserté depuis quelque temps le toit qui les abrite.

Aline, de retour de chez l'épicier, entrait chez elle, quand soudain, celui qui conquit son cœur lui administra une volée de coups de poing et de coups de pied.

Comme la pauvre fille voulait échapper à son amant brutal, ce dernier lui porta un violent coup de tisonnier sur la tête ; la blessée s'affaissa évanouie.

Les voisins durent protéger la victime de ce brutal en lui donnant un refuge.

La police qui ne tolère pas ces choses-là se mêle à une enquête.

VIEUX-CONDE

ETAT-CIVIL. — Naissances du 3 mars. — Calonne Augusta, au Cornetiau ; du 6, Geloppin Elvire, chemin des Amoureux ; Delvaux Léon-Ursmar, rue Nationale.

Décès. — du 27 février : Pétout Louise, 80 ans et demi, avenue Kléber ; du 1er mars, Moulard André, 56 ans, marais Dufresnoy ; du 3 mars, Gobert Virginie, 79 ans 9 mois, rue de Condé.

LES DEVALISEURS DE JARDINS. — Dans la nuit du 6 au 7, on a volé dans le potager de M. Michaux Alexandre, rue Carnot, une certaine quantité de poireaux. Les auteurs avaient aussi fouillé un silo où se trouvaient des pommes de terre. On ne sait s'ils furent dérangés ou s'ils crurent que le silo renfermait des betteraves, toujours est-il qu'ils s'arrêtèrent avant d'avoir découvert leur butin.

La police informe.

FRESNES

ACCIDENT. — Rusart Adolphe, âgé de 30 ans environ, occupé comme gazier à l'usine à gaz, a reçu dans la poitrine un coup de son outil qui l'a grièvement blessé.

ETAT-CIVIL du 23 février au 8 mars. — Naissances : Groenwont Léopold ; Gerard Jean-Baptiste ; Beaumont Marcelle.

Décès : Maquet Joséphine, 59 ans, ; Prince Augustin, 67 ans ; Petit Maximilien, 68 ans ; Lebrun Jean-Baptiste, 68 ans et demi ; Jouloire Louis, 79 ans.

RAISMES

HALTE ! — Le tramway de midi a déraillé près du passage à niveau de La Forêt.

Il n'y a eu aucun accident de personne, et tout s'est borné à un retard de deux heures.

PAS-DE-CALAIS

Lens

Les Elections municipales

Le comité